

**Syndicat SUD Solidaires
FPT**

Bourbon-Lancy

Bourbon-Lancy, le 25 Mai 2018

Vos réf. : votre courrier du 23 Mai 2018



Messieurs,

En réponse à votre courrier du mardi 23 Mai, vous trouverez ci-dessous les informations relatives à votre demande.

Concernant la gestion de la journée de solidarité 2018, l'accord stipule bien « qu'il sera déduit d'un compteur, au choix du salarié : 7 heures du compteur repos compensateur ou le salarié pourra choisir un autre compteur, il indiquera celui qu'il veut... ».

Nous avons dans un 1^{er} temps placé automatiquement un repos compensateur sur la journée de solidarité du 21 Mai 2018 et dans un 2eme temps, nous traitons les demandes individuelles pour un autre motif.

Nous avons à ce jour traités toutes les demandes individuelles.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos cordiales salutations.

FRANCOIS-BARETTA Béatrice
Directrice des Ressources Humaines